



Commune de
COLOMBY-ANGUERNY

n ° 169 – 27 août 2024



L'école communale est prête pour la rentrée !!!

Commencée au début de l'année (quelques travaux préliminaires en décembre), l'extension de l'école communale sera prête pour la rentrée scolaire. Au mois d'août, les différentes entreprises ont aménagé les espaces verts, posé les clôtures et terminé la cour. L'ensemble des clôtures ferme le pourtour de l'extension, délimitant les différents accès et fonctionnement. En ce qui concerne, la pose de l'enrobé, l'entreprise de VRD devait planifier la cour de façon à ce que les pluies de ruissellement s'écoulent vers un point bas.

Pendant ce temps, les autres entreprises ont effectué les premiers essais du bâtiment.



Cette semaine, les agents du Sivos aménagent l'ensemble du mobilier dans les deux classes ainsi que la cantine/garderie. L'extension sera prête pour le 2 septembre date de la rentrée des enfants du primaire.

La lettre de la mairie

Randonnée du 1^{er} septembre.



Le rendez-vous est fixé à 9h15 sur le parking de la voie verte à St André d'Hébertot. Ce n'est pas facile à trouver. Pour vous y rendre, je vous conseille l'itinéraire suivant :

- Prendre l'A13 et sortir en direction de Pont l'Évêque. Dans Pont l'Évêque, prendre la direction de Beuzeville et Pont-Audemer. Faire environ 7km et bifurquer à droite sur la D534 en direction de Cormeilles. Passer sous l'autoroute, faire environ 1,5km et dans

les Authieux sur Calonne, prendre à gauche la D140.

- Faire 200m et poursuivre à gauche sur la D140. Passer sous l'autoroute et 300m après, prendre à droite la D140b. Continuer tout droit sur un peu plus de 1km. Le parking est indiqué sur la gauche. La randonnée fera environ 15km vallonnés. Prévoir le pique nique qu'il faudra transporter sur le dos. Il n'est pas possible de ne faire que la moitié. Prévenir de votre participation avant le vendredi 30 aout pour attendre d'éventuels retardataires. Renseignements auprès de Annie et Jacques

La sortie suivante est prévue le 13 octobre

Yoga à Colomby-Anguerny

2024-2025



Avec Isabelle Aureau,
Professeure de yoga
certifiée

Les cours ont lieu dans la salle
située au rdc de la mairie le :

- mercredi de 16h45 à 18h00
- jeudi de 19h00 à 20h15

Cours collectifs,
ateliers, retraites,
retrouvez toutes les
informations sur
ma page instagram :
isabelle.aureau



Convivialité et
Bienveillance



Conscience du corps et
Apaisement du mental



Ecoute de soi et
Ouverture du coeur



Equilibre et
Souplesse



Détente et
Relaxation



Concentration et
Respiration

Contact : 06 89 09 59 70

ou isabelle.aureau@gmail.com

Ne pas jeter sur la voie publique

Club GYM ANGUERNY

Saison 2024/2025

Reprise le MERCREDI 11 septembre 2024
à la grange aux dîmes d'Anguerny (face PROXI)



19h30 / 21h00
Cours adultes



1h00 : GYM - RENFO
30 mn : STRETCHING

Cours dynamiques, vivants et diversifiés ;
alternance de phase cardio, renforcement
musculaire abdominaux, fessiers, cuisses...
puis relaxation, étirements.

cours d'essai possible, tapis de sol recommandé

Cotisation annuelle : 120€



Mail : epgvanguerny@aol.com - tel. 06 85 25 13 90 ou 06 13 94 01 11

Les Jeudis de la Baronnie - Saison 2024-2025

Pré-programme : Les titres exacts des conférences seront précisés ultérieurement

31 octobre 2024, François Streiff, Architecte au sein du PNR des Marais du Cotentin et du Bessin - L'architecture en terre crue des marais du Cotentin et du Bessin.

21 novembre 2024, Françoise Passera, ingénieur d'études, laboratoire - HistÉMé. Université de Caen Normandie.

Après la bataille...Les ruines de guerre en Normandie :

30 janvier 2025, Dominique Toulorge, agrégée d'histoire.

entre Histoire, mémoire et tourisme.

30 janvier 2025, Dominique Toulorge, agrégée d'histoire.

Université de Caen Normandie / Association de la Baronnie de Douvres

Survол de 1000 ans d'Histoire de Caen.

27 février 2025, Vincent Le Quellec, responsable d'opérations au

service d'archéologie du Département du Calvados

Entre Caen et la mer, le paysage à l'épreuve du modèle agricole gaulois.



REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DU CALVADOS
Commune nouvelle de
COLOMBY-ANGUERNY

Commune membre
de la Communauté de Communes
Cœur de Nacre

www.anguerny.fr

ARRÊTÉ

***Instauration d'un sens unique de circulation
Sauf les véhicules à deux roues non motorisés sur la
voie communale : Rue des Erables***

Arrêté 2024- 33

Le Maire de **COLOMBY-ANGUERNY**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8 et R 411.25 à R 411.28;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription absolue approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié) ;

Considérant que sur la Voie Communale « Rue des Erables », entre la Route départementale n° 141 (rue du Bout Maçon) et la Route Départementale n° 141b (Rue du Régiment de la Chaudière), il est nécessaire d'instaurer un sens unique de la circulation dans le sens rue du Bout Maçon vers la rue du régiment de la Chaudière. Les véhicules susceptibles d'utiliser le sens opposé interdit, emprunteront la rue du régiment de la Chaudière puis la rue du Bout Maçon. Seuls les véhicules à deux roues non motorisés pourront utiliser la rue des Erables dans les deux sens.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Dans la commune de COLOMBY-ANGUERNY, sur la Voie Communale « rue des Erables » entre la Route départementale n° 141 (rue du Bout Maçon) et la Route Départementale n° 141b (Rue du Régiment de la Chaudière), un sens unique de la circulation est instauré dans le sens rue du Bout Maçon vers la rue du régiment de la Chaudière.

- ❖ Les véhicules susceptibles d'utiliser le sens opposé interdit, emprunteront l'itinéraire suivant : rue du régiment de la Chaudière puis la rue du Bout Maçon.
- ❖ Seuls les véhicules à deux roues non motorisés pourront utiliser la rue des Erables dans les deux sens.
- ❖ La vitesse sera limitée à 20 km/h.
- ❖ Le stationnement des véhicules sur la chaussée en totalité, côté droit en descendant, sera autorisé pour laisser libre le trottoir aux piétons.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - quatrième partie - signalisation de prescription - sera mise en place à la charge de la commune de Colomby-Anguerny.

ARTICLE 3 : Les dispositions définies par l'article 1er prendront effet le jour de la mise en place de l'ensemble de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de COLOMBY-ANGUERNY.

ARTICLE 6 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen - dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ⇒ M. Le Préfet du Calvados,
- ⇒ M. le Commandant de la Gendarmerie Nationale de Douvres la Délivrande,
- ⇒ Aux habitants de la rue des Erables

Fait à COLOMBY-ANGUERNY le 27 août 2024.

Le Maire,
Jean-Luc GUILLOUARD